



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 23 juin 2025 à 19h00

**Présidents :** M. Yves Rollier/M. Cédric Divernois  
**Secrétaire-adjoint :** M. Willy Schärer

**Sont présents :** 18 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Paul Favre, administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Excusés :** MM. Adnan Askandar, Cédric Baudet, Michel Würsch  
**La Presse :** Mme I. Nicolet-dit-Félix  
**Public :** 3

---

### Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

---

Le président ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

### 1. Appel

**M. W. Schärer** : secrétaire-adjoint, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président sur 21.

**La majorité absolue est de : 9**

### 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2024, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux CESC, en remplacement de Mme H. Girardin, démissionnaire

7. Nomination d'un membre du Conseil général à la CFSS Commission du feu, de la salubrité et de la sécurité publique, siège vacant
8. Arrêté portant modifications du Règlement relatif à l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017, rapport à l'appui
9. Adoption d'un Règlement d'utilisation du Fonds communal pour l'énergie (RUFÉ), rapport à l'appui
10. Arrêté relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cornaux par le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloise (CEN), rapport à l'appui
11. Rapports :
  - 11.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2024 à mai 2025
  - 11.2 Rapport de gestion et d'activité 2024 du CAP
  - 11.3 Rapport de gestion et d'activité 2024 du CESC
12. Lettres et pétitions
13. Motions et propositions
14. Communications du Conseil communal
15. Interpellations et questions
16. Divers

**M. A. Messerli (PS)** : *Le Parti socialiste vous propose de reporter le point 10 – Arrêté relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cornaux par le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) – à un Conseil général ultérieur. En effet, de nombreuses questions ont émergé lors de la séance de préparation, notamment en lien avec l'autonomie communale et la perte de contrôle lors d'investissements. Il apparaît dès lors indispensable d'apporter les éclaircissements nécessaires avant toute prise de décision définitive sans possibilité de retour à la situation initiale. Merci de votre attention.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Le groupe PLR est quelque peu surpris de cette intervention et demande une suspension de séance pour obtenir quelques explications sur la raison et des éclaircissements de la part du CC.

**Le président** : une suspension de 5-6 minutes est accordée. Reprise de la séance.

**Le président** : passe au vote pour cette modification de l'ordre du jour :

- 10 voix contre
- 7 voix pour

➔ **L'ordre du jour est maintenu et accepté à la majorité.**

#### 4. **Comptes de l'exercice 2024, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : *La Commission financière salue les résultats des comptes 2024 qui présentent un excédent de recettes significatif et une nette amélioration de la situation financière de la commune par rapport aux années précédentes, ainsi qu'aux prévisions du budget adopté fin 2023.*

*Il convient toutefois de souligner que cet excédent résulte en grande partie de facteurs externes, tels que :*

*La réévaluation positive des participations communales dans plusieurs sociétés actives ;  
L'augmentation des recettes fiscales, tant des personnes physiques (portée par la croissance démographique) que des personnes morales, notamment grâce au mécanisme de redistribution (« écrêtage ») mis en place par le Canton.*

Dans ce contexte, la Commission financière vous propose d'approuver les comptes qui nous sont présentés.

Enfin, nous remercions chaleureusement l'ensemble du personnel communal pour son engagement, particulièrement dans une année marquée par des changements internes importants, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la qualité de cet exercice comptable.

**M. D. Maurer (PLR) :** Le groupe PLR remercie la commune de Cornaux pour la présentation détaillée des comptes 2024.

Nous relevons avec satisfaction que les résultats sont meilleurs que prévu, notamment grâce à des rentrées fiscales supplémentaires bienvenues. Cette bonne nouvelle démontre le dynamisme de notre tissu économique et démographique local, que nous devons continuer à encourager.

Cependant, malgré ce résultat positif, le PLR reste attentif à l'évolution des finances communales. La progression des charges et les investissements à venir exigent une rigueur constante. Il est essentiel d'adopter des mesures claires pour respecter le principe du frein à l'endettement, afin de garantir la viabilité financière de notre commune sur le long terme.

Dans cet esprit de responsabilité et de prévoyance, le PLR soutient l'approbation des comptes tels que présentés.

Je vous remercie.

**Mme M. Perrenoud (PS) :** Le Parti socialiste s'est réuni pour analyser les comptes 2024.

Tout au long de cet exercice, nos deux Conseillères communales ont apporté des réponses claires et précises à nos nombreuses interrogations.

Bonne surprise : le déficit initial de plus de CHF 160'000.00 laisse place à un excédent de plus de CHF 600'000.00. Une évolution qui mérite d'être saluée.

Nous adressons nos sincères remerciements au personnel communal de Cornaux pour son travail et son dévouement envers la population.

Parti socialiste approuve l'arrêté qui nous est soumis.

Merci de votre attention.

→ **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Le président** procède à la lecture des comptes page par page.

**M. J.-L. Décrevel (PLR) :** page 115 – pos. 35 et 42 Attributions aux fonds et financements spéciaux :

On touche une redevance à vocation énergétique de CHF 20'544.00 que l'on doit attribuer à ce fonds communal énergétique et c'est aussi un des sujets de ce soir. Il y a entre, ce que l'on touche et l'attribution de CHF 16'143.00, une différence d'à peu près CHF 4'500.00 entre ce que l'on reçoit de notre GRD et le montant alimentant le fonds. Pour quelle raison ?

Si la réponse vient plus tard, cela ne me dérange pas.

**Le président :** reprend la lecture des comptes :

**M. J.-M. Cantin (CC) :** Nous avons reçu un montant de CHF 16'000.00 et quelques francs pour 2024 et il y avait encore un solde 2023 qui était dû et cette différence est ce solde.

**M. J.-L. Décrevel (PLR) :** Je ne comprends pas très bien, ils ont pas assez versé ?

**M. J.-M. Cantin (PLR) :** Nous allons encore vérifier la chose et une réponse vous sera donnée.

**M. A. Messerli (PS)** : Si nous avons reçu plus en 2024, soit on le verse dans le fonds, soit la différence se fait rétroactivement sur l'année d'avant, autrement, je ne comprends pas cette différence.

**Plus aucune remarque ou intervention.**

→ La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## 5. Nomination du bureau du Conseil général

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Le Parti Libéral Radical propose :

Président :	M. Cédric Divernois
Secrétaire :	M. Willy Schärer
Questeur :	M. David Maurer

**M. A. Messerli (PS)** : Le parti socialiste vous propose :

Vice-président :	M. Yves Rollier
Secrétaire-suppléant :	M. Jean-Philippe Girardin
Questeur :	M. Pierre Staub
Questeur-suppléant :	M. Nicolas Németh

**Le président** : Toutes ces propositions sont acceptées par applaudissements de l'assemblée.

Pause de 3-4 minutes pour le changement du bureau.

### RECAPITUALIF – période 2025-2026

*Le bureau du Conseil général se présente comme suit :*

<b>Président :</b>	<i>M. Cédric Divernois</i>
<b>Vice-président :</b>	<i>M. Yves Rollier</i>
<b>Secrétaire :</b>	<i>M. Willy Schärer</i>
<b>Secrétaire-suppléant :</b>	<i>M. Jean-Philippe Girardin</i>
<b>Questeurs :</b>	<i>MM. Pierre Staub et David Maurer</i>
<b>Questeur-suppléant :</b>	<i>M. Nicolas Németh</i>

Reprise de l'ordre du jour par le président M. Cédric Divernois.

## 6. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux CESC, en remplacement de Mme H. Girardin, démissionnaire

Le président ouvre la discussion :

**Pas de proposition.**

7. **Nomination d'un membre du Conseil général à la CFSS Commission du feu, de la salubrité et de la sécurité publique, siège vacant**

Le président ouvre la discussion :

**Pas de proposition.**

8. **Arrêté portant modifications du Règlement relatif à l'approvisionnement en électricité du 11 décembre 2017, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : *En date du 11 décembre 2017, la Commune de Cornaux a adopté un règlement relatif à l'approvisionnement en électricité. À cette époque, les taxes communales fixées par ce règlement étaient établies au minimum autorisé par la loi cantonale :*

➔ *0.1 ct/kWh pour la taxe d'utilisation du domaine public, tant en basse qu'en moyenne tension.*

➔ *0.3 ct/kWh pour la redevance à vocation énergétique en basse tension et 0.1 ct/kWh en moyenne tension.*

*Le contexte de 2017 n'est cependant plus comparable à la réalité que nous connaissons aujourd'hui. Depuis cette date, plusieurs éléments ont évolué :*

*Les coûts liés à la gestion du réseau, aux infrastructures publiques et aux enjeux énergétiques se sont accrus.*

*Les attentes en matière de transition énergétique sont devenues plus pressantes, tant au niveau cantonal que fédéral.*

*Dans ce cadre, la proposition d'augmentation des taxes communales nous paraît légitime et justifiée. Elle permettra :*

- *de renforcer la capacité financière du fonds communal de l'énergie, afin de soutenir des projets concrets de durabilité et d'efficacité énergétique,*
- *de mieux valoriser l'utilisation du domaine public communal par les infrastructures électriques,*

*sans pour autant créer de charge excessive pour les consommatrices et consommateurs, les taux proposés restant modérés.*

*La Commission financière, après examen, émet un préavis favorable à cette augmentation des taxes, estimant qu'elle s'inscrit dans une gestion responsable et anticipative des finances et des enjeux énergétiques communaux.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : *Lors de sa séance de préparation le groupe PLR a débattu abondamment sur les modifications du règlement d'approvisionnement en électricité.*

*Principalement 3 articles de ce règlement ont fait l'objet de réflexions :*

**Art 2.2 Taxe de redevance énergétique :**

*Le CC communal propose d'augmenter le montant en vigueur de 0.3 cts à 0.5 cts par KWH pour les clients basse tension et de 0.1 à .25 cts pour les clients moyenne tension.*

*Ces adaptations sont acceptées à la majorité du groupe. En effet ces augmentations permettront d'augmenter significativement le fond destiné aux mesures d'amélioration énergétique, pour une utilisation au niveau communal. Ces améliorations nous sont contraintes par l'acceptation du plan des énergies qui impose aux communes des mesures d'amélioration énergétiques.*

### **Art 3.2 Taxe d'utilisation du domaine publique.**

*S'il apparaît que la valeur de la taxe pratiquée à Cornaux est nettement inférieure à celle des autres communes neuchâteloises, c'est, consciemment, et à la majorité, que le groupe refuse l'augmentation à 0.8 cts KWh de cette taxe, et propose de maintenir la taxe de 0.1 Cts par KWh.*

*Les raisons du refus de cette augmentation sont principalement motivées par l'utilisation **diffuse** de cette taxe, elle vient versée dans la caisse communale, **sans aucun retour de son utilité ni de sa provenance**. Cette taxe se résume en fait à une augmentation du coefficient fiscal !*

*L'augmentation de cette taxe alourdit également les charges des entreprises locales de proximité, dont l'activité est très liée à l'énergie électrique, ce que nous défendons politiquement.*

*Notre groupe est bien conscient des besoins financiers communaux, mais pas sans une réflexion de fond sur l'ensemble des finances communales, réflexion qui est train d'être menée actuellement par le conseil communal, avec l'appui de l'administration, ainsi qu'en collaboration étroite avec la commission financière, les membres PLR de cette commission nous confirment cette prise en considération.*

*Sans entrer dans les détails il est attendu que l'on aboutisse à une vision financière beaucoup plus précise par domaine d'activité, par exemple que les charges liées aux besoins en électricité soient financées par les recettes de ce poste, idem pour l'eau ainsi que pour bien d'autres secteurs.*

*Le groupe PLR envisage que suite à l'aboutissement de cette analyse on puisse envisager une correction favorable de la fiscalité des citoyens, se ralliant ainsi à la volonté cantonale du PLR d'abaisser les impôts de la population.*

*Pour la taxe moyenne tension le groupe soutient le montant proposé de 0.4cts.*

### **Art 4.2 Exonération communale**

*Le groupe PLR soutien à la majorité l'abrogation de cette l'article.*

*En conclusion le groupe PLR accepte le règlement moyennant le maintien de la taxe d'utilisation du domaine publique à 0.1 Cts/KWh.*

*Merci de votre attention.*

**M. J.-Ph. Girardin (PS)** : Le Parti Socialiste donne son accord pour la modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité du 11.12.20217.

**→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Le groupe PLR propose le libellé de l'article 3.2 de la façon suivante :

**« La redevance communale pour l'utilisation du domaine public s'élève à 0,1 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension et à 0,4 centime par kWh d'électricité en moyenne tension. »**

**Le président** : Nous allons voter l'amendement du PLR.

L'amendement est accepté **à la majorité**.

**→ La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté modifié suite à l'amendement.**

**→ Celui-ci est accepté à la majorité.**

9. **Adoption du Règlement d'utilisation du Fonds communal pour l'énergie (RUFÉ), rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : *Nous remercions le CC pour son rapport du 26 mai 2025 relatif à l'adoption du Règlement d'utilisation du Fonds communal pour l'énergie (RUFÉ).*

*Après lecture attentive et discussion, nous acceptons dans son ensemble ce rapport. Toutefois, nous demandons une modification spécifique au chapitre 3 du règlement.*

*Nous proposons que, pour les propriétaires dont le domicile privé se situe hors du territoire communal, la subvention soit limitée à 50 % au lieu de 75 %, comme actuellement prévu. Cette adaptation nous semble nécessaire afin de garantir une meilleure équité et un usage responsable des ressources communales.*

*Sous réserve que cette modification soit intégrée, nous marquons notre accord pour l'acceptation de ce règlement avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme mentionné.*

*Nous remercions le CC pour son travail et sa volonté d'ajuster ce règlement en faveur d'une meilleure durabilité énergétique et d'un équilibre financier cohérent pour notre commune.*

**M. Y. Rollier (PS)** : Concernant ce règlement, le groupe Socialiste demande une modification de l'article 3.2 à la page 4 – Subvention pour les propriétaires dont le domicile se situe hors territoire communal – nous demandons de baisser le pourcentage de 75 % à 50 %. Il nous semble plus judicieux de considérer ce chiffre en rapport aux propriétaires domiciliés dans notre commune. En vous remerciant de faire le nécessaire, le groupe PS est favorable et accepte ce règlement.

Merci de votre attention.

**→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : Le groupe PLR demande un amendement afin de modifier le point 3.2 du règlement alinéa 2 afin que la subvention passe de 75 % à 50 %.

**Le président** : Nous allons voter l'amendement du PLR.  
L'amendement est accepté **à l'unanimité**.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Ce règlement, je m'appuie sur les renseignements reçus du CC, c'est justement l'utilisation du fonds ou de l'argent que j'ai mentionné dans mon intervention faite lors de la lecture des comptes. C'est un règlement qui fixe les montants à disposition pour des mesures d'améliorations énergétiques au niveau communal, respectivement, commune et population communale. C'est un pas important qui est fait afin de mettre à disposition des montants pour des améliorations énergétiques de différentes façons et formes.

**→ La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture du règlement modifié suite à l'amendement.**

**→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

10. **Arrêté relatif à la reprise des actifs de la Commune de Cornaux par le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN), rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. L. Krebs (PLR)** : Après une discussion nourrie concernant le pour et le contre de la reprise des actifs de la commune de Cornaux par le Syndicat de la CEN la balance a penché du côté du OUI. Dans l'ensemble, le PLR va accepter ce point concernant le futur de cette conduite transporteuse d'eau qui est vital à nos communes. Comme disait l'autre : « pas d'eau pas de vie ». Merci de votre attention.

**M. A. Messerli (PS)** : Le PS refusera l'entrée en matière comme mentionné dans le point 2 « Ordre du jour ».

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité.**

**M. A. Messerli (CF)** : *Le rapport du Conseil communal nous rappelle l'histoire et les différentes formes qu'a prises le Syndicat de la Communauté des Eaux Neuchâteloises (CEN) depuis la fondation de l'association en 1980.*

*À sa création, le Syndicat a demandé aux Communes membres de voter les crédits nécessaires à la réalisation des infrastructures. Pour Cornaux, ce montant total correspond à CHF 593'000.00 d'investissement.*

*Dans un souci de simplification de gestion, le Syndicat souhaite désormais reprendre à sa charge l'ensemble des actifs détenus par les Communes membres, sur la base de leur valeur nette au 31 décembre 2024. Pour Cornaux, la valeur proposée pour la reprise des actifs s'élève à CHF 185'300.00, après déduction des subventions perçues et comptabilisées.*

*La reprise des actifs ne pourra toutefois être effective que si toutes les communes membres valident cette opération et si l'arrêté du Syndicat entre en vigueur.*

*Cela étant posé, cette démarche met en lumière une problématique plus large, qui mérite d'être posée au sein de notre Conseil général : à mesure que les compétences et les infrastructures stratégiques sont transférées à des entités intercommunales, le rôle décisionnel du Conseil général s'amenuise progressivement. Ce transfert d'actifs, bien que techniquement justifié, illustre une tendance de fond : celle d'un éloignement croissant des décisions communales.*

*Dans ce contexte, la Commission financière (CF), pourtant habituellement appelée à formuler un avis clair, n'a pas pris de position ferme sur ce projet. Faut-il y voir un signe d'incertitude, ou une forme de prudence face à une perte progressive de l'autonomie communale ?*

*Dès lors, une question s'impose :*

*Jusqu'à quel point les membres du Conseil général souhaitent-ils encore pouvoir influencer sur les grands choix d'avenir de la Commune — investissements lourds, orientations stratégiques à long terme — lorsque ceux-ci tendent de plus en plus à échapper à leur compétence directe ?*

*Mesdames, Messieurs, la décision vous appartient pleinement.*

→ **La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté modifié suite à l'amendement.**  
→ **Celui-ci est accepté à la majorité.**

11. **Rapports :**

11.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2024 à mai 2025

11.2 Rapport de gestion et d'activité 2024 du CAP

11.3 Rapport de gestion et d'activité 2024 du CESC

Aucune remarque sur ces rapports.

## 12. Lettres et pétitions

**Le président** : lecture, pour information, du courrier envoyé par la commune aux CFF relatif à la réhabilitation des WC de la gare. (voir en dernière page)

## 13. Motions et propositions

Néant.

## 14. Communications du Conseil communal

**M. J.-M. Cantin (CC)** : *Il y a quelques temps la presse et surtout les réseaux sociaux ont fait état d'un problème dans la distribution d'eau d'une commune voisine. Très rapidement, il a été annoncé à la population de ladite commune de prendre des précautions pour la consommation de l'eau du réseau, ceci jusqu'à plus d'information. En fait des personnes ont eu des problèmes de diarrhées et ont mentionné que les causes étaient la qualité de l'eau. Par la suite, les analyses ont révélé que l'eau n'était pas responsable de ces ennuis de santé et que la qualité de l'eau du réseau était optimum.*

*Pour Cornaux, la commune a été interpellée sur la qualité de l'eau du réseau communal et il a été demandé si des précautions devaient également être prises.*

*Après avoir rassuré ces personnes, il y a lieu de mentionner que le réseau d'eau de la commune de Cornaux na pas de connexion avec celui de la commune voisine et est autonome dans son fonctionnement. A ce jour, des contrôles réguliers de la qualité de l'eau sont effectués et dès qu'un problème est constaté, des mesures sont prises. Il ressort en général que les analyses qui décèlent des anomalies, font suite à des endroits du réseau qui momentanément n'ont pas été sollicités ce qui permet un début de prolifération de germes dans les conduites concernées. Après une purge de la zone, les analyses sont à nouveau correctes.*

**Mme C. Salzmann Silva (CC)** : Quelques petites informations :

- Octroi du permis de construire LANDI dans les prochains jours. Il n'a fait l'objet d'aucune opposition.
- *Concernant Le Clos* – la demande de permis de construire est toujours en cours de traitement auprès des Services de l'Etat. Les travaux archéologiques devraient se terminer d'ici la première quinzaine de juillet.
- *Concernant la structure d'accueil Rayon de Soleil* – malgré un partenariat déjà en place et afin de répondre à la demande, nous ouvrirons également le mardi matin pour accueillir une douzaine d'enfants. Pour rappel, la structure est normalement ouverte tous les jours de 11h30 à 18h00. Cette extension entre 07h00 et 08h00 n'entraînera pas une augmentation du subventionnement mais restera dans la capacité journalière autorisée par le Canton.

**M. M. Clottu (CC)** : Le SPCH (Service des ponts et chaussées) nous informe que les travaux de la construction de la piste cyclable mixte entre Cornaux et St-Blaise débuteront le 18.08.2025.

**M. B. Krebs (PLR)** : Petite question, la durée des travaux ?

**M. M. Clottu (CC)** : Cela n'a pas été précisé.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : La réponse que j'ai obtenue : cela va se faire en deux parties, soit en 2025 et 2026.

**Mme L. Veliz (CC)** : On vous attend tous pour la Fête du 1<sup>er</sup> août qui se passera dans cette salle.

## 15. Interpellations et questions

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : *Piste cyclable mixte* : Il y a une grosse ambiguïté lorsque l'on arrive en vélo sous le pont CFF pour aller en direction de Saint-Blaise et que l'on découvre à gauche une magnifique piste cyclable et que l'on est sur la voie de droite. On se pose la question si l'on doit y aller...est-ce que je dois continuer...le temps que l'on regarde...il y a trois voitures qui ont passées...c'est un peu confus et je ne suis pas le seul à avoir remarqué ce problème. L'accès est inexistant et manque de visibilité !

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Oui, la piste cyclable se trouvera au Sud de la route mais il faut savoir que le carrefour des Etroits sera changé au niveau circulation, il n'y aura plus de voie de présélection pour tourner aux Etroits. A cet endroit, il y aura : une voie de présélection pour les vélos pour la piste cyclable.

**M. P. Staub (PS)** : *Je me permets de revenir sur mon interpellation au CG du lundi 10.02.2025. Je pense que tout le monde a constaté que les autorités concernées par la sécurité routière ont procédé à un marquage sur la route dans le virage, à la hauteur du tilleul. De plus, une signalisation de spots trîflash fonctionne durant l'entrée et la sortie des classes. Un grand merci pour la sécurité des enfants.*

*J'aimerais encore juste revenir sur ce fameux droit de peindre sur la route des passages à piétons. Quand on constate le nombre de véhicules de toute sorte qui empruntent la rue des Fontaines, limitée à 30 km/h, je continue à regretter que le canton nous interdise l'installation de ces passages qui ne coûtent pas chers et qui pourraient assurer encore un peu plus la sécurité dans notre village.*

*Si vous avez lu le journal « Le Matin » du dimanche 15 juin, il était mentionné, en première page, que dans toute la Suisse beaucoup de personnes ne comprennent pas la raison d'interdire des passages à piétons en zone 30 km/h. Il semblerait que des réflexions et discussions au sein de la politique cantonale et fédérale sont en cours. A suivre...*

*Merci de votre attention.*

## 16. Divers

**Mme I. Weber (CC)** : Au nom du CC, j'invite l'assemblée à la traditionnelle agape et souhaite, d'ores et déjà, à toutes et tous de belles vacances d'été.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h20 en souhaitant à toutes et tous un bel été.

Cornaux, le 23 juin 2025  
Administratrice-adjointe  
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Le secrétaire,

Cédric Divernois

Willy Schärer



Cornaux, le 16 juin 2025  
N/réf. SA/yf – 640.02

CFF SA  
Infrastructure – Développement du  
réseau et Gestion des Installations  
A l'att. de Mme Domingo Ramos  
Rue de la Gare de Triage 7  
1020 Renens VD

### Réhabilitation WC gare de Cornaux

Madame Domingo Ramos,

Pour donner suite à une intervention lors du Conseil général du 7 avril 2025, nous nous permettons de vous adresser cette lettre afin de solliciter l'appui des CFF concernant la réhabilitation des toilettes publiques situées à la gare de Cornaux.

Comme vous le savez, le secteur de Prémard connaît un important développement :

- La construction prochaine d'un magasin Landi et d'un parking semi-enterré mutualisé ;
- La rénovation complète de la gare CFF avec la création d'un parking P+R et d'un arrêt Car Postal desservant deux directions ;
- La construction d'une passerelle facilitant l'accès des piétons aux Marais aux Chevaux et à la place de sport ;
- L'aménagement d'une placette arborisée et conviviale pour les usagers du site.

Ces projets renforcent indéniablement l'attractivité de notre village et la fréquentation de la gare. Pourtant, un élément essentiel manque à cet ensemble : la présence de toilettes publiques fonctionnelles.

Les WC existants sont désaffectés depuis longtemps ce qui constitue une lacune majeure pour un lieu d'une telle envergure. La réhabilitation de ces toilettes améliorerait considérablement le confort et l'accueil des voyageurs CFF et des usagers du Car Postal, tout en contribuant à l'image positive de notre village.

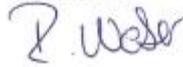
Dans ce contexte, nous sollicitons votre collaboration afin d'envisager la remise en service ou la réhabilitation de ces toilettes publiques à la gare de Cornaux. Nous sommes convaincus qu'un tel équipement serait fortement apprécié et répondrait à un besoin évident de la population et des voyageurs.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à cette requête et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame Domingo Ramos, l'expression de nos salutations distinguées.

CONSEIL COMMUNAL

La présidente,



I. Weber

La responsable  
du dicastère,



C. Salzmänn Silva

Copie pour information par courriel :

- > M. Rollier, président du Conseil général
- > M. Messerli, président de la Commission d'urbanisme